



VILLE DE DIEKIRCH

Diekirch, le 23.10.2020

Aux membres du Conseil communal
de la Ville de Diekirch

Mesdames, Messieurs,

Par la présente nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le jeudi 29.10.2020 à 18h00 en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Diekirch (27, avenue de la Gare, L-9233 Diekirch).

Conformément aux dispositions de la loi du 23 septembre 2020 portant modification :
1° de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 ;
2° de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction d'une mesure temporaire relative à l'application de l'article 12 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, le **vote par procuration** est admis. Conformément à cette même loi du 23 septembre 2020, les membres du conseil communal et le secrétaire communal peuvent participer par **visioconférence** aux séances publiques du conseil communal. Les membres du conseil communal qui souhaitent participer par visioconférence en informent le collège des bourgmestre et échevins la veille de la séance à midi au plus tard, i.e. **le mercredi 28 octobre 2020 à 12.00 heures au plus tard.**

ORDRE DU JOUR

Séance publique

1. Modifications au règlement de la circulation: Ratification de règlements d'urgence
2. Commissions consultatives communales
3. Organisation scolaire 2020/2021: Approbation de la version définitive de l'organisation technique
4. Demandes de subsides extraordinaires
5. Covid-19
6. Approbation de contrats de bail
7. Approbation de conventions
8. Office social Nordstad: Approbation du budget 2021
9. Personnel communal
10. Informations au Conseil communal quant à la fusion Nordstad
11. Divers

Séance secrète

12. Personnel communal

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Le Bourgmestre, le secrétaire,

Claude Haagen

René Liltz